

 Siège d'exploitation
 ZI Bonne Fortune

 Rue des Nouvelles Technologies 8

 B-4460 GRACE HOLLOGNE

 T.V.A.: BE 0507 735 513

 Tel: 04/230.33.00

 E-Mail: secretariat@pro-control.be

								Date d'ém	ission: 22/05/2023	
	te le(s): 22/05/2	2023			STAVELOT Rue					
27/04/2023	D.D. 1 '''				NS - 4970 STA	/ELOT Ru	ue Neuve 23			
1 -	ur : R Bataille				TE MARECHAL					
Réf: EAN:/			T.V.A. Installa		TE MARECHAL					
GRD : RES	Α	Compten	r n° : 55263983	nour , DEOOC	Index ©:		24975.4 (kWh)	Index €:	20274.5	(kWh)
		0.00		Injection:	Index O:			Index C:		(kWh)
DA	DROPT DE COL	ITRO! E D	LINE INCTALL	TION ELEC	TRIQUE DOSS	PTIOUE	A BACCE TENCIO	NET A TOP		
	The second second second second second	I KULE D'	UNE INSTALLA	ATION ELEC	I RIQUE DOME	STIQUE	A BASSE TENSIO	NEIAIRE	S BASSE TENSION	
	n de l'objet : ion appliquée : l	IIVDE 1 da	L'Arrêté Boyal C	00/00/2010						
	mesure utilisés :				-visiteur				D	
	trôle : Check-lis					DTT-C-E	E-13 (L1 7.22.)		E	
	e de conformité av		usage (L1 6.4.)			ions déro			LA	C
	le contrôle (L1 6.5. le contrôle d'une a		allation pour renfor	cement (I 1 8		nnes instal	llations (L1 8.2.1.)	Ancien RGIE (L1 8.2.2.) Nr 605-Ir	NSP
☐ Visite d	le contrôle d'une a	ncienne insta	allation pour vente		Type d'i	nstallation				
	le contrôle d'une a						stante Modification	Extension		
							caux techniques)		Cohéma lisisan à la ta	· TT
	ent: tension:			i 🔀 3N400 à placer prév	☑ AC ☐		réquence : 50 Hz in devis GRD		Schéma liaison à la te	rre: II
	tation tableau pr			e: VFVB		ec général		: 300 mA	, type: □A □B	X AC
	terre: Nature:				une / Localisat	ion du se	ctionneur de terre :			
	bleaux: 3 ; No				; Mesures : I	Ra = 16.9			ircuit(s) : Circuit PV	
	N: X Voir plar elle (E)xistante (R)en							22/05/2023	☐ Voir croquis r	éalisés
Borne: (17)001	Pmax (kW)		Marque / Modèle		ge verilodie + Reliije		le série		Protection aval: type + I	n (A)
*/ N°									r rotostori uvai. type · i	"(7)
*/ N° DV: *(N)ouvelle	(E)xistante (R)emplac	rement						74-11-		
N */ Nb pan			c / total : 0	Wc P	Total: 0	Wc	*/ Cpt vert 1 N°:		Index :	(kWh)
*/ Nb pan	neaux: de		c / total : 0	Wc	Total. 0		*/ Cpt vert 2 N°:		Index :	(kWh)
*/ Nb pan			c / total : 0	Wc		- 1	*/ Cpt vert 3 N°:		Index :	(kWh)
Onduleur N */ N° 1	P _{ac} (W)	I _{ac} (A)	Marque / Modèle	/ P Total:	0 W	N° d	le série		Protection aval: type + I	n (A)
*/ N°				*****						
*/ N°			, , , , , , , , ,							
	sont adaptés à la v stallées contre les s					otèaent			X OK	
Exécution de l'	installation électriq	que conformé	ment aux plans et	schémas					✓ OK ☐ Inf ☐ Rem ☐	
	é correspond aux f tre les chocs électr								OK ☐ Inf ☐ Rem ☐	
	liaisons équipoten				E des Prises de co	urant et ap	pareils de classe I		■ OK	
Etat du matérie	el électrique fixe (fi	xations, dété	rioration,)						■ OK Inf Rem	SO
Contrôle visue	l du matériel fixe or nctionnement des l	u installe à p DDR par leu	oste fixe ou mobile r bouton test ou vis	e pouvant prés	enter des dangers e défaut	pour les p	ersonnes et les biens		X OK Inf Rem Rem Rem Rem	
Test du systèn	ne automatique de	sectionneme	ent (moins de 5 se	condes)					OK Inf Rem	
☐ INFRACT	IONS 🗌 voir a	nnexe DTT	_INF_E_20	voir Liste c	i-dessous 🔀 N	léant :				
REMARQ	UES 🗌 voir ar	nexe DTT	_INF_E_20	voir Liste ci	-dessous 🔲 N	léant :				
T1302: Le bien ét	ait meublé/habité lors	de notre pass	age							
				200-00-0		4				
ONCLUSION	: (devoirs du prop	priétaire, ges	tionnaire ou explo	itant : voir pag	e 2) Seules les pa	rties visible	es et accessibles de l'i	nstallation ont	pu être vérifiées.	
prochaine vi	site de contrôle es	itorme aux p it à effectuer	rescriptions du Livi avant le 27/04/	re 1 de l'AR di 2048	1 08/09/2019 conc	ernant les i	nstallations électrique	s à basse tens	ion et à très basse tension	n. La
⋉ Le DDR	général	était	scellé. X Les s	chémas, unifila	aire(s) et de position	on, ont été	visés et sont signés p	ar les personn	es intéressées.	
☐ L'installation	dectrique n'est partion ne peut être :	as conforme mise en usa	aux prescriptions one	du Livre 1 de l'	AR du 08/09/2019	concernar	nt les installations élec	triques à bass	e tension et à très basse t e contrôle, doivent être ex	ension.
sans ref	lard et toutes mesi	ures adéqua	tes doivent être pri	ises pour qu'e	n cas de maintien	en service	des installations, les	infractions ne	e controle, doivent etre ex constituent pas un danger	pour
les pers	onnes et les biens.								,	
☐ Une not	te complémentaire ivelle visite de con	trôle est à ex	écuter par un orga	anisme agréé	au terme du délai	de 18 mois	prenant cours le jour	de l'acte de ve	ente.	
Annexes au pré	sent rapport : N	éant 🔀 Plan	s de position et So	hémas DT	T_INF_E_20	Autres : P	hotos		·····	
Nom et vi	sa de l'agent-visite CONTROL ASBL	eur:					Nom et visa	du demandeur		
R Bataill		-	La resolution				ELECTRIC	ITE MAREC	HAL	

	BT100	Absence d'installation de mise à la terre, veuillez y remédier d'urgence. (L1-5.4.2)
H	BT101	Austried unitarialization en inise a la terre, vecimier à ungence, (£1-5.4.2) Veuillez localiser le sectionneur de terre BT. (£1-5.4.3.5)
H	BT102	Veuillez placer un sectionneur de terre b1: (L1-5.4-3.5) Veuillez placer un sectionneur de terre (barrette de sectionnement). (L1-5.4.3.5)
H	BT102	Veuillez placer un secunimen de terre carrier de de terre de secunimententy. (2-15-4-3-5) Le sectionneur de terre est cassé et/ou corrodé, a remplacer. (1-5-4-3-5)
H	BT104	Continuité entre l'amont et l'avail sur le sectionneur de terre ouvert, veuillez y remédier pour une mesure de terre possible. (L1 5.4.3.5)
	BT105	La prise de terre est traversée par un courant de défaut, y remédier d'urgence. (L1-4.2.3.1)
		Le sectionneur de terre commun doit etre repere de maniere durable et ineffacable par un reperage mentionnant : « Prise de terre commune + adresses des
	BT106	installations concernees ». (L1-5.4.2.1-6)
	BT107	Le schema unifilaire et le plan de position de chaque installation electrique faisant usage d'une prise de terre commune doivent mentionner la presence d'une
ш	Billor	prise de terre commune et la localisation du sectionneur de terre commun. (L1-5.4.2.1-7)
	BT109	La valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre BT doit être de maximum 30 Ohms avec le placement d'un différentiel général de 300 mA
	10000000000	(L1-4.2.4.3).
Ш	BT110	La prise de terre commune a une valeur de résistance de dispersion inférieure ou égale à 30 Ohms. (L1-5.4.2.1c2)
	BT114	La section minimum du conducteur de terre, entre la prise de terre et le sectionneur-terre, doit être de 16 mm² si les conducteurs sont en cuivre et munis d'un
	BT115	revêtement les protégeant contre la corrosion, 25 mm² en cuivre nu, 50 mm² en aluminium ou acier (L1- 5.4.2.2). Dans les lieux domestiques, seuls les conducteurs de protection en cuivre sont admis (L1- 5.4.2.2).
H	BT116	Le conducteur de terre isolé doit être de couleur jaune/vert (L1-5.1.6.2).
H	BT117	Remplacer le conducteur isolé jaune/vert utilisé comme conducteur actif (L1-5.1.6.2).
		les conducteurs de terre jaune/vert de câbles des circuits de départ doivent être raccordés à la barrette de terre du tableau BT : y remédier d'urgence
	BT118	(L1-4.23.2)
	DT400	Les conducteurs de protection PE doivent être convenablement protégés contre les contraintes mécaniques et les effets chimiques et électrochimique
	BT122	(L1-5.4.3.4).
	BT123	Il est interdit d'interrompre le circuit de protection lors de l'enlèvement d'une machine ou d'un appareil (L1-5.4.3.6).
	BT124	La continuité du conducteur PE doit absolument être garantie dans le temps : veuillez y remédier d'urgence. (L1-5.4.3.6).
Ш	BT125	Rupture de la continuité des conducteurs de protection : veuillez-y remédier d'urgence (L1-5.4.3.6).
Ш	BT126	Rupture de la continuité des liaisons équipotentielles principales : veuillez y remédier d'urgence. (L1-5.4.1.1)
	BT127	Veuillez réaliser et/ou compléter les liaisons équipotentielles principales. (L1-5.4.1.1)
	BT128	La section minimale de liaisons équipotentielles principales est au moins égale à la moitié de celle du plus gros conducteur PE de l'installation avec un
-		minimum de 6 mm² (L1-5.4.1.1)
\vdash	BT129 BT130	Les liaisons équipotentielles principales n'ont pas été localisées (L1-5.4.1.1)
\vdash	BT131	Rupture de la continuité des liaisons équipotentielles supplémentaires : veuillez y remédier d'urgence (L1-5.4.1.2) Veuillez réaliser et/ou compléter les liaisons équipotentielles supplémentaires, (L1-5.4.1.2)
┝╧		La section minimale de liaisons équipotentielles supplémentaires est au moins égale à la moitié de celle du plus gros conducteur PE de l'installation
	BT132	La section imminate de naisons equipotententes supprenentantes est at monte de cene du plus gros conducteur PE de l'installation avec un minimum de 4 mm² ou 2,5mm² sous protection mécanique (L1-5,4,12)
	DT122	Les liaisons équipotentielles supplémentaires n'ont pas été localisées (L1-5.4.1.2)
┝┝┥	BT133 BT138	Rupture de liaison de terre sur les prises de courant (L1-5.4.1.2)
H	BT139	Les prises de courant permettant d'alimenter des appareils de classe 1 doivent être munies d'une broche de terre (L1-4.2.4.3a)
-		Une liaison équipotentielle supplementaire relie tous les elements conducteurs etrangers et les masses du materiel electrique situe dans les volumes 0,1, 1bis,
	BT140	2 et 3 (L1-7.1.4.4)
П	BT141	Le DDR doit être placé en amont des canalisations de classe I (XFVB, EVAVB,) (L1-4.2.4.3a)
	BT142	Toutes les masses protégées par le même DDR doivent être interconnectées avec la même prise de terre (L1-4.2.4.3a).
		TABLEAUX
	BT300	Les tableaux de repartition sont en matiere incombustible, non hygroscopique et offrent une resistance mecanique suffisante. (L1-5.3.5.1a)
П	BT301	Les tableaux de repartition et de manoeuvre sont installes de maniere a rendre aises leur manoeuvre, leur surveillance et leur entretien ainsique l'accès au
		materiel electrique dans ces tableaux.(L1-5.3.5.1c)
	BT302	L'accès au tableau électrique doit être libre : veuillez y remédier (L1-5.3.5.1c)
	BT303	Les tableaux de répartition et de manoeuvre sont repérés de manière claire, bien visible et indélébile(L1-3.1.3.3a)
\perp	BT304	La tension d'alimentation doit être indiquée clairement de manière apparente sur chaque tableau de répartition et de manoeuvre(L1-3.1.3.3a).
+	BT310	Veuillez compléter le repérage des circuits (L1 3.1.3.1)
H	BT311	Repérer les circuits de manière claire et durable (L1 3.1.3.1).
+	BT312	Repérage des circuits incorrects : à remettre à jour (L1 3.1.3.1)
Н	BT315 BT317	Tableau BT à nettoyer et/ou à dépoussiérer (L1 9.1.1.). Obturer presse-étoupe d'attente du tableau (L1 5.2.6.1)
H	BT318	Obturer les sentrées de câbles d'attente du tableau (L1 5.2.6.1)
H	BT319	Intensité nominale de l'interrupteur général du tableau trop faible, à adapter (L1 4.4.3.2).
H	BT320	La section des pontages doit correspondre au courant admissible lz dans les canalisations (L1 4.4.1.5)
\vdash		Dans les installations électriques des lieux domestiques, l'interrupteur-sectionneur général est d'une intensité nominale appropriée à l'installation sans être
	BT322	Inférieure à 40 A. (L1 5.3.5.1b)
	BT323	Les appareils de protection et de manoeuvre relatifs à des circuits dont l'énergie est soumise à des tarifs différents sont groupés sur des panneaux
	D1323	distincts, écartés les uns des autres de 10 cm au moins, ou dans des tableaux de répartition et de manoeuvre distincts (L1 5.3.5.1c)
	SECTION 2	DOSSIER
н	BT400	Plan schématique et/ou descriptif à mettre à jour (L1 3.1.2.1)
H	BT401	Destination du circuit d'après le plan schématique incorrect : à modifier (L1 3.1.2.1)
₩	BT404 BT405	Toute installation électrique fait l'objet d'un ou plusieurs, schémas de circuits et plans de position (L1 3.1.2.1a)
+	BT414	Les schémas, les plans et les documents reprennent de manière univoque le numéro, la version et la date de la version. (L1 3.1.2.) Les schémas unifilaires et les plans de position doivent être signés et datés par les personnes mentionnées au L1 3.1.2.1a
屵		Les symboles à utiliser pour établir les schémas unifilaires et les plans de position d'une installation électrique domestique sont mentionnés dans le chapitre
	BT415	Les symboles à dunser pour établir les scrientes drimaires et les plans de position d'une installation electrique domestique sont mentionnes dans le <i>Chaptire</i> 2,13. (L1 3.1.2.1a)
	DT440	Pour les schémas unifilaires et les plans de position, chaque circuit élémentaire est identifié par une lettre majuscule de l'alphabet. Chaque point
	BT416	lumineux et chaque socle de prise de courant sont identifiés par un numéro donnant l'ordre dans lequel on rencontre ces éléments (L1 3.1.2.1a)
	BT417	La tension et la nature du courant doivent être mentionnées sur le schéma unifilaire. (L1 3.1.2.1a)
	BT418	Toute ancienne partie de l'installation électrique dont la réalisation sur place à été entamée avant le 1/10/1981 et figurant sur les schémas unifilaires est
	21710	indiquée par un cartouche a l'intérieur duquel il est mentionné « partie ancienne ». (L1 3.1.2.1a)
	BT419	Les schémas unifilaires reprennent au moins les canalisations électriques (type, section, nombre des conducteurs), les dispositifs de protection, les
一	BT422	équipements, les machines et appareils fixes L1 3.1.2.2a) Veuillez nous fournir le ou les rapports de contrôle de conformité de l'installation électrique dont question au chapitre 6.4. (L1 9.1.2 - 3.).
	D1422	CONTACT DIRECT
П	BT501	Le degré de protection des enveloppes et des obstacles est au moins égal à IPXX-B en BT (L1 4.2.2.3)
H	BT502	La protection contre les chocs électriques par contacts directs n'est pas assurée (Obturer les ouvertures dans le carta de protection) (L1 4.2.2.3).
E STATE OF THE STA	5.000 STATE	CONTACT INDIRECT
U	BT600	Les mesures passives contre les contacts indirects ne sont pas assurées, placer le DDR dans un coffret de classe II en amont du TD de classe I (L1 4.2.4.3).
	BT601	L'utilisation de machines et d'appareils électriques de classe 0 est interdite(L1 4.2.4.3a)
	BT602	Les masses du matériel électrique à basse tension de la classe I sont reliées au conducteur de protection (L1 4.2.4.3a)
	BT603	Des mesures adéquates sont prises pour que les bornes d'entrée du DDR soient inaccessibles (L1 4.2.4.3b)
	BT608	L'installation électrique doit être indépendante vis à vis des autres installations (L1 3.3.1.).
Ш	BT609	Afin d'effectuer un contrôle complet, tout matériel électrique doit rester aisément accessible (L1 5.1.5.1).
		FACTEURS D'INFLUENCES EXTERNES, CIRCUITS DE SECURITE ET CRITIQUE
ш	BT702	Le matériel installé ne correspond pas aux facteurs d'influences externes présents.(L1 9.1.6 & 5.1.4).
	BT703	Le matériel électrique est disposé et installé de telle sorte que ne soit pas gênée la dissipation de la chaleur produite en service normal par ce matériel
		Electrique. (L1 5.1.1.2). Le matériel électrique encastré dans des matériaux combustibles est pourvu d'une enveloppe en matériau non combustible, ignifugé, ou auto extinguible ou
	BT704	Le material elegate de ces materiaux combustibles de pouvou d'ille annoissement séparé de ces matériaux combustibles de ces materiaux combustibles de ces ma

Infractions:	(Seules les infractions dont	la case a été cochée sont d'application	on). E11 36 0502 20230522 04 CHRISTIAENS
--------------	------------------------------	---	--

	BT705	Le matériel électrique en montage apparent sur des matériaux combustibles est pourvu d'une enveloppe en matériau non combustible, ignifugé ou autoextinguible ; ou complètement séparé de ces matériaux combustibles par des éléments en matériaux non combustibles, ignifugés, ou autoextinguibles (L1 4.3.3.5a)
	BT900	PROTECTIONS Un DDR, dont le courant de fonctionnement est au maximum 300 milliampères, est au moins placé à l'origine de l'installation électrique(L1-4.2.4.3.b)
	BT900	Il est interdit de placer un dispositif de protection à courant différentiel résiduel de type A en amont d'un ou de plusieurs dispositifs de protection à courant
1		différentiel qui ont une fonction de protection contre les défauts avec une composante continue totale de plus de 6mA. (L1-5.3.5.3a)
1#	BT902 BT903	Le DDR placé en tête de l'installation a une intensité nominale au moins égale à 40 A de type A ou B, de 3000 A et 22,5 kA ² s.(L1-5.3.5.5e) Les DDR ne fonctionnent pas en présence d'un courant de défaut. (L1-5.3.5.3k)
1	BT903	Veuillez vérifier le raccordement correct des DDR ou leur fonctionnement. En effet, le bouton test ne fait pas déclencher le DDR (L1-5.3.5.3k)
		Dans les installations électriques domestique les circuits desservant les salles d'eau, les lessiveuses, les séchoirs, les essoreuses et les lave-vaisselles
	BT905	doivent être protégés par un ou plusieurs DDR de maximum 30 mA (L1 4.2.4.3c).
Ш	BT906	Les dispositifs de protection à courant différentiel résiduel qui ne sont pas à sécurité positive sont interdits dans les lieux domestiques.(L1-5.3.5.3.h)
	BT907	Il est interdit de compromettre la sécurité qu'offre un DDR, notamment en pontant par une liaison les bornes d'entrée et les bornes de sortie du DDR (L1 5.3.5.3j)
	BT908	Les DDR doivent assurer la coupure de tous les conducteurs actifs : phases et neutre (L1-5.3.5.3c).
	BT911	Veuillez adapter l'intensité nominale des disjoncteurs et/ou fusibles à la section et des canalisations (L1 4.4.1.5).
H	BT912 BT913	Les disjoncteurs et/ou fusibles de protection sont surdimensionnés : à remplacer (L1 4.4.1.5).
1	BT914	Circuits à équilibrer : les fusibles doivent être de la même intensité nominale (L1 4.4.1.5). L'indication de l'ampérage des fusibles et/ou disjoncteur n'est pas visible (L1 4.4.1.5).
	BT917	Dans les installations sans service électrique, les bases des fusibles doivent avoir des éléments de calibrage (L1 5.3.5.5.a),
	BT918	Il y a changement de section, prévoir une protection de surintensité ou bien protéger en amont pour la section la plus faible (L1 4.4.3.1).
Щ	BT919	Fusibles shuntés à remplacer (L1 4.4.3.). Veuillez adapter l'intensité nominale des DDR : soit à l'intensité nominale du dispositif de protection à maximum de courant situé en amont des DDR ;
	BT920	veuillez auspiel i intensite nominale des DDR; soit à l'intensite nominale du dispositin de protection à maximum de courant situé en amont des DDR; soit à la somme des intensités nominales des circuits situés en avail du DDR (L1 4.4.3.2).
	BT922	L'indication du pouvoir de coupure du disjoncteur et/ou fusible est effacée et non visible : à vérifier et à remplacer si inexistante (L1 5.3.5.5.)
	BT927	Chaque appareil ou machine (mobile) à poste fixe d'une puissance nominale supérieure ou égale à 2600 W est alimenté séparément par un circuit
_		exclusivement dédié. (L1 5.2.1.2) Le lave-linge, le lave-vaisselle, le sèche-linge, la cuisinière électrique, la taque de cuisson électrique et le four électrique sont alimentés séparément par un
	BT928	circuit exclusivement dédié. (L1 5.2.1.2)
	BT929	Les dispositifs de protection contre les surintensités ont un pouvoir de coupure minimal de 3000 A (marquage 3000 entouré par un rectangle pour les petits disjoncteurs) et les disjoncteurs de première ligne en aval du dispositif de protection de branchement, à l'exception des disjoncteurs à broches, sont pourvus d'un marquage conforme pour la classe de limitation d'énergie 3. (L1 5.3.5.5)
	BT930	Veuillez adapter la section de conducteurs afin de garantir le courant admissible dans cette canalisation conformément au tableau 4.11 (L1 4.4.1.5)
		CANALISATIONS
	BT1000	Les conducteurs isolés et les câbles installés séparément ont au moins la caractéristique F1 ou au moins la classe Eca (L1 5.2.7.2)
H	BT1001	Les conducteurs isolés et les câbles installés en faisceaux ou en nappe ont au moins la caractéristique F2 ou au moins la classe Cca (L1 5.2.7.3)
H	BT1003 BT1004	La section des conducteurs des circuits alimentant des socies de prises de courant doit être de minimum 2,5 mm² : y remédier (L1 5.2.1.2). Le conducteur neutre doit être bleu (L1 5.1.6.2).
H	BT1005	Les conducteurs bleus sont réservés au neutre sauf si le circuit ne comporte pas de conducteur neutre (L1 5.1.6.2).
	BT1006	Les conducteurs souples doivent être étamés ou pourvus de cosses à sertir (L1 5.3.5.5).
Ш	BT1007	Raccords sucres à remplacer par des borniers réglementaires (L1 1.4.1.1).
H	BT1008 BT1009	Les conduits doivent être conformes aux normes (L1 5.2.9.3). Il est interdit de fixer directement une canalisation électrique sur une canalisation d'eau, de gaz, d'air comprimé, (L1 5.2.8.).
		In est interior to like under the arrangement of examine sur in ex
Ш	BT1010	canalisations d'eau, de vapeur ou de gaz) (L1 5.2.8.)
	DT4400	ISOLEMENT
H-	BT1100 BT1101	Valeur du niveau d'isolement insuffisante (inférieure à 0,5 MΩ) – y remédier (L1-6.4.5.1). Isolement général de l'installation électrique non mesuré : installation en service. Veuillez nous contacter dès qu'un contrôle est possible (L1-6.4.5.1).
	BT1102	Les mesures d'isolement ont été réalisées dans les limites des coupures de courant autorisées (1-1-6,4.5.1).
		INSTALLATION
	BT1200	Il est interdit : de supprimer, d'altérer ou de détruire tout système de protection de l'installation électrique (L1 9.5.).
H	BT1201 BT1202	L'installation électrique doit être réalisée avec du matériel électrique sûr (L1 1.4.2.1). Les installations électriques et non électriques doivent être disposées de manière à éviter toute influence mutuelle dangereuse (L1 3.3.1).
一		Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au
Щ	BT1205	ras du sol fini (L1 5.2.1.5).
\mathbf{H}	BT1208	Isoler ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés et/ou non utilisés (L1 1.4.2.1).
+	BT1209 BT1211	Câblage à replacer correctement dans les goulottes (L1 5.2.9.6). Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble (L1 5.2.9.5).
H	BT1211	Revoir la gaine du câble ou le conduit des conducteurs coupé trop court et améliorer l'introduction du câble dans le matériel (L1 5.2.6.1).
	BT1213	Presse-étoupe, entrées de câbles manquants : à placer (L1 5.2.6.1).
H	BT1214	Prévoir un presse-étoupe adapté à la section du câble (L1 5.2.6.1).
HHH	BT1215 BT1216	Obstruer les entrées de câbles non utilisées (L1 5.2.6.1). Réaliser les connexions dans des boites, boitiers, armatures, pavillons de luminaire,, selon les règles de l'art (L1 5.2.6.1).
 	BT1217	Equipement à refixer dans son blochet (L1 5,3,5,2 & 5,3,5,4).
	BT1219	Equipement à refermer (L1 1.4.1.1).
	BT1220	Les prises de courant avec uniquement des contacts de terre latéraux ne peuvent pas être installées dans les installations domestiques et/ou dans les
		installations non-domestiques sans personnel averti (BA4) ou qualifie (BA5). (L1 5.3.5.2) En cas d'influence externe (AD2 a AD8), l'axe des alvéoles des socles de prises de courant se trouve à une hauteur d'au moins 0,25 m au-dessus du sol fini.
	BT1221	(L1 5.3.5.2)
	BT1222	Le nombre de socles de prises de courant simples ou multiples est limite à huit par circuit. (L1 5.3.5.2)
$ \mathbf{L} $	BT1223	Absence de repérage sur les conducteurs en DC et/ou les conducteurs actifs en AC. (L1 7.112.2)
	BT1224	Absence des panneaux d'avertissement des dangers liés à l'électricité, complétés par les indications suivantes : « Ne pas déconnecter en charge » et « installation électrique toujours sous tension » ou équivalentes, placées en des endroits judicieux (L1 7.112.2)
-	BT1225	Les machines et appareils fixes et les ensembles d'appareillage à basse tension doivent être repérés de manière claire, bien visible et indélébile par
		des repérages individuels. (L1 3.1.3.2)
-	BT1226 BT1227	Les prescriptions du livre1 sous-section 7.1.5.3b relatives au matériel électrique placé dans le volume 2 « salle de bain » ne sont pas remplis (L1 7.1.5.3b) Il est interdit de connecter une borne de charge sur une installation électrique fixe au moyen d'une prise de courant. (L1 sec 7.22.3)
H	BT1228	Un circuit dédié doit-être prévu pour chaque point de connexion des bornes de charge. (L1 sec 7.22.3)
	BT1229	Pour les bomes de charge, chaque circuit dédié en courant alternatif est protégé individuellement par un dispositif de protection à courant différentiel-résiduel
붜		avec un courant de fonctionnement de maximum 30mA. (L1 sec 7.22.4.1)
┝╇┤	BT1230 BT1231	Pour les bornes de charge, chaque circuit dédié est protégé individuellement par un dispositif de protection adéquat contre les surintensités. (L1 sec 7.22.4.2) La borne de charge est protégée contre les influences externes prévisibles du lieu dans lequel la borne de charge est installée. (L1 sec 7.22.5.1)
	BT1233	La borne de charge est protegée contre les innuences externes previsibles du lieu dans lequel la borne de charge est installée. (L1 sec 7.22.5.1) Le point de connexion est situé aussi près que possible de la place de stationnement pour la charge du véhicule électrique. (L1 sec 7.22.5.3)
		GENERALITE
ШΤ	BT1300	Les installations ci-après, n'ont pas fait l'objet de ce contrôle (
		Le test de fonctionnement du relais de découplage a été réalisé.
×	BT1301 BT1302	Le bien était meublé/habité lors de notre passage

LIVRE 1 Partie 9. Prescriptions générales à observer par les personnes

Section 9.1.2. Devoirs du propriétaire, gestionnaire ou exploitant dans les installations domestiques
Le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant d'une installation électrique domestique détient le dossier de l'installation électrique établi en deux exemplaires. Le dossier de l'installation électrique domestique comporte:

- 1. le ou les schémas unifilaires de l'installation électrique:

- le ou les schémas unitilaires de l'installation eléctrique;
 le ou les plans de position de l'installation électrique;
 le ou les plans de position de l'installation électrique;
 le ou les rapports de contrôle de conformité de l'installation électrique dont question au chapitre 6.4.;
 éventuellement, le ou les rapports de visité de contrôle de l'installation électrique dont question au chapitre 6.5.;
 éventuellement, les documents établissant que le matériel électrique offre les garanties de sécurité que doivent présenter certaines machines, appareils et canalisations électriques;
 éventuellement les mêmes documents que repris sous les points 1., 2., 3 et 5., si une modification importante ou une extension importante a été faite à l'installation électrique;
 éventuellement, la ou les descriptions succinctes de toute modification ou extension, qui ne peut être qualifiée d'importante, qui auraient été apportées à l'installation électrique.
- En ce qui concerne les installations photovoltaïques domestiques à basse tension visées au chapitre 7.112., le dossier de l'installation électrique comporte aussi:
- les notices d'utilisation de l'installation (fonctionnement et maintenance);
 les consignes de sécurité relatives à l'intervention sur l'installation et son utilisation;
 les références et les caractéristiques techniques du matériel installé (marque, modèle, puissance,...)

Le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant d'une installation électrique est tenu:

- 1. d'en assurer ou d'en faire assurer l'entretien:

- 1. d'en assurer ou d'en faire assurer l'entretien;
 2. de prendre toutes mesures adéquates pour que les dispositions du présent Livre soient en tout temps observées;
 3. de transmettre au nouveau propriétaire, gestionnaire ou exploitant le dossier de l'installation électrique;
 4. de mettre à la disposition du locataire éventuel une copie du dossier de l'installation électrique;
 5, d'aviser inmédialement le fonctionnaire préposé a la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, a la présence d'installations électriques.

Section 9.1.3. Installations en infracțion lors du contrôle de conformité ou de la visite de contrôle

Sous-section 9.1.3.1. Contrôle de conformité

Sous-section 9.1.3.1. Controle de conformite
Aucune installation ou partie d'installation électrique pour laquelle des infractions au présent Livre sont constatées lors du contrôle de conformité ne peut être mise en usage. Pour le cas vise à la sous-section 6.4.7.3. 4eme alinéa dont le contrôle de conformité a été réalisé après la mise en usage, les travaux nécessaires pour faire disparaitre les infractions constatées au moment du contrôle de conformité sont exécutés sans retard et toutes les mesures adéquates sont prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation lesdites infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Sous-section 9.1.3.2. Visite de contrôle
Les travaux nécessaires pour faire disparaitre les infractions constatées au moment de la visite de contrôle périodique sont exécutés sans retard et toutes les mesures adéquates sont prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, lesdites infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.
En outre pour les installations domestiques:

- la vérification de la disparition des infractions sera constatée par l'organisme agréé qui a réalisé la visite de contrôle; - le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions est informé dans un délai d'un an par l'organisme agréé qui a effectué la visite de contrôle, de l'existence d'infractions au cas où il n'est pas donné suite à la remise en ordre de l'installation.

Section 9.1.4. Installations en infraction lors de la visite de contrôle d'une ancienne installation domestique
Les prescriptions de la sous-section 9.1.3.2. sont d'application lorsque les infractions sont constatées lors des visites de contrôle effectuées en vertu des sections 8.4.1. et 8.4.3. et lors de la nouvelle visite de contrôle effectuée en vertu la section 8.4.2.

Section 9.1.5. Localisation des canalisations électriques souterraines
Le propriétaire d'une canalisation électrique souterraine est, en tout temps, à même de tenir à disposition les plans des canalisations souterraines, ou à défaut, de donner les indications nécessaires pour localiser celle-ci. Il le fait dans un délai de sept jours ouvrables, à partir de la réception de la demande qui lui est adressée à cet effet, à quiconque est autorisé à exécuter les travaux dans le voisinage du câble.

Section 6.4.7. Cas spécifiques de contrôle de conformité avant mise en usage Sous-section 6.4.7.3. Modification ou extension

Sous-section 6.4.7.3. Modification ou extension
Toute modification importante ou extension importante d'une installation à basse ou très basse tension alternative ou continue fait l'objet d'un contrôle de conformité aux prescriptions du présent
Livre avant la mise en usage de ladite modification ou extension. Ce contrôle de conformité est limité à la partie ajoutée ou modifiée de l'installation. Toute modification ou extension ayant un
impact sur la partie non modifiée doit être mentionnée dans le rapport de contrôle. Cette partie non modifiée doit faire l'objet d'un contrôle de conformité en ce qui concerne les caractéristiques



NOTE D'INFORMATION

Article 276bis du Règlement général sur les installations électriques Devoirs du vendeur et de l'acheteur lors de la vente d'une habitation équipée d'une ancienne installation électrique

■ Dès que le compromis est signé :

Quels sont les devoirs du vendeur/notaire :

- Le vendeur doit remettre le PV de la visite de contrôle et ses annexes au notaire afin que celui-ci l'ajoute dans le dossier de la vente ;
- Le notaire doit faire mentionner dans l'acte de vente les points suivants :
 - la date du PV de la visite de contrôle
- le fait de la remise du PV de la visite de contrôle à l'acheteur

Si le PV de la visite de contrôle est négatif (installation non-conforme) :

- l'obligation pour l'acheteur de communiquer son identité et la date de l'acte de vente à l'organisme de contrôle agréé qui o exécuté la visite de contrôle de l'installation électrique.
- Dès que l'acte de vente est signé

Quels sont les devoirs de l'acheteur :

• L'acheteur doit détenir le dossier de l'installation électrique (schémas, PV, ...) en deux exemplaires ;

Si le PV de la visite de contrôle est positif (installation conforme):

• L'acheteur doit laisser réaliser la prochaine visite de contrôle soit suivant le délai repris sur le PV de la visite de contrôle (maximum 25 ans après la date de la visite de contrôle) soit en cas de modification ou extension importante de l'installation électrique.

Si le PV de la visite de contrôle est négatif (installation non-conforme)

- L'acheteur doit informer l'organisme de contrôle agréé qui a exécuté la visite de contrôle de l'installation électrique de son identité, de la date de l'acte de vente et du PV concerné :
- Après la communication à l'organisme de contrôle, il reçoit automatiquement 18 mois à dater de l'acte de vente pour remettre en ordre l'installation électrique :
- L'acheteur peut choisir un autre organisme de contrôle pour laisser réaliser le recontrôle dans le délai des 18 mois (vérification conformité de l'installation).

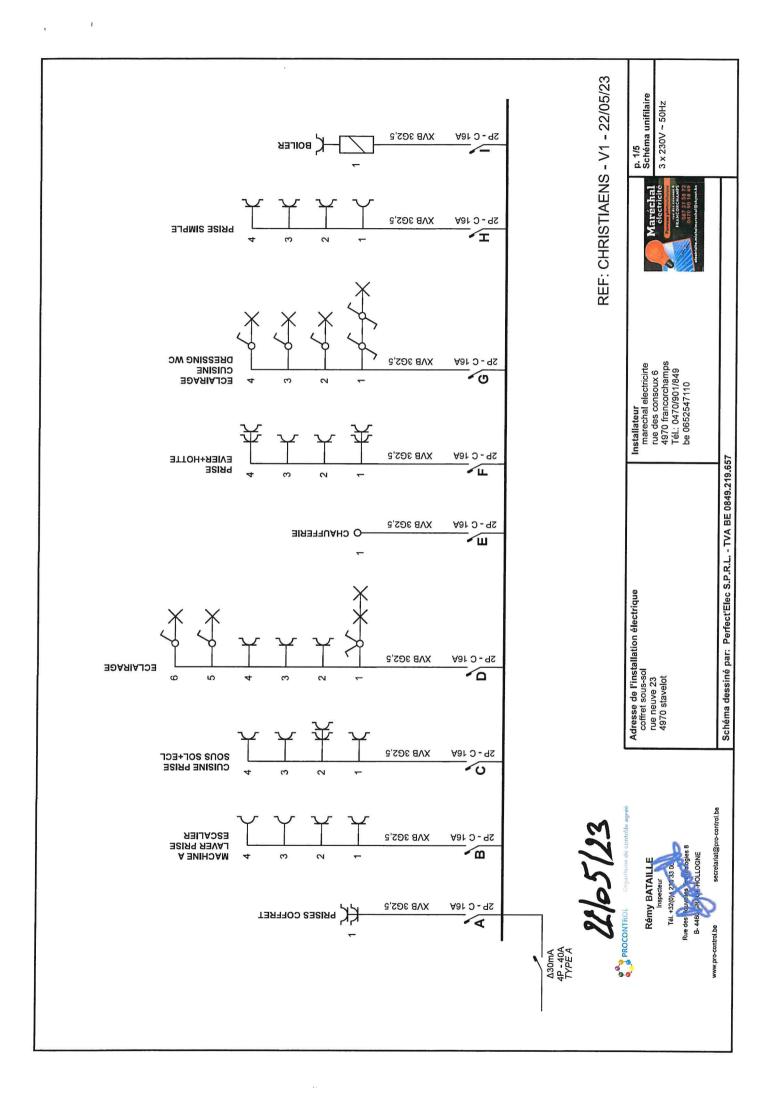
Pour de plus amples informations

SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

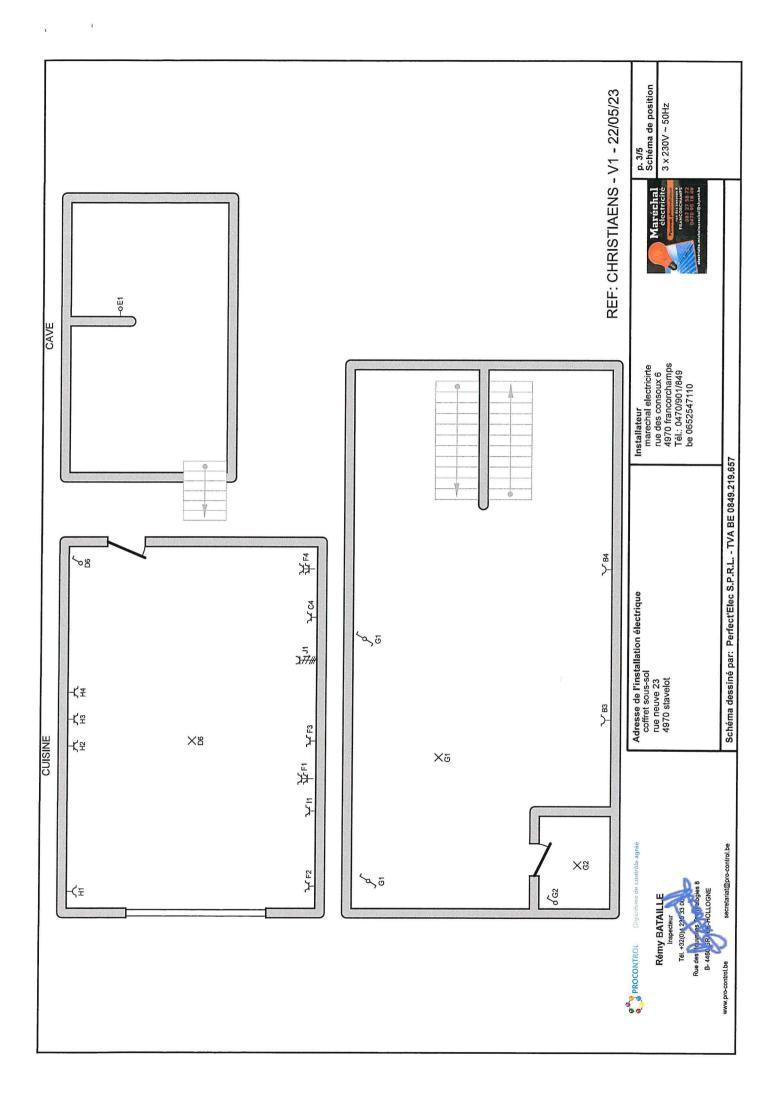
Direction générale de l'Energie – Division infrastructure et contrôles Adresse: Avenue du roi Albert II 16 1000 Bruxelles

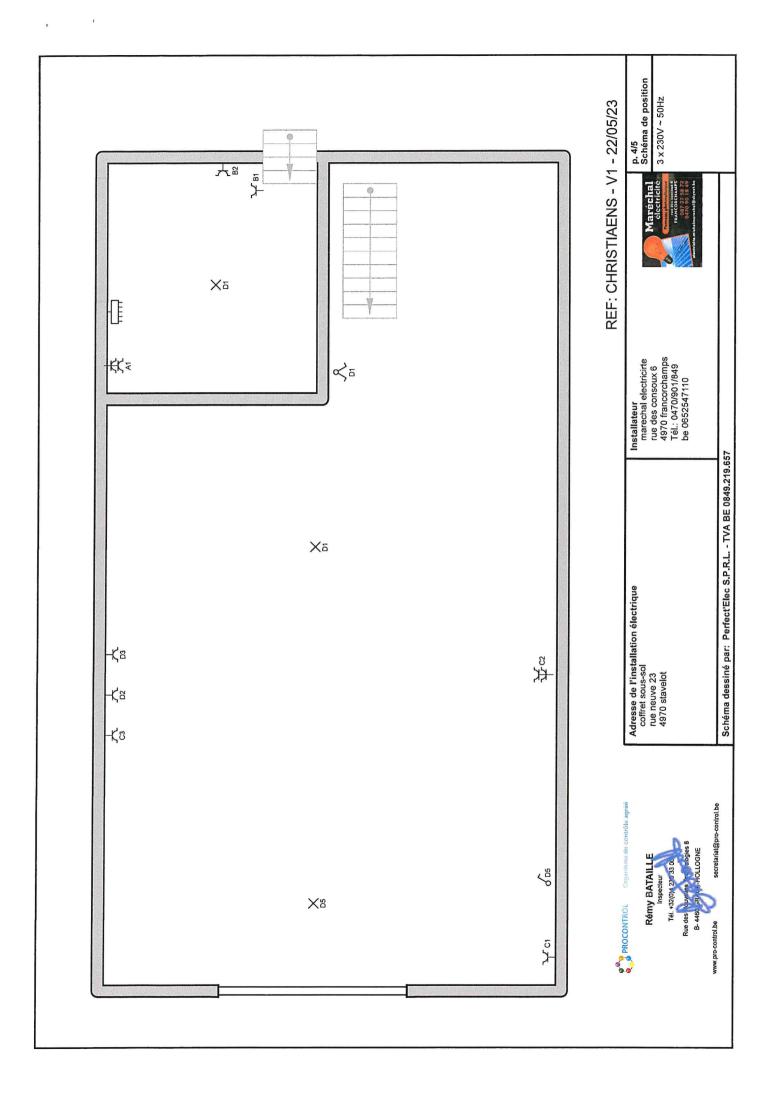
Tél.: 0800 120 33 / E-mail: gas.elec@economie.fgov.be

https://economie.fgov.be



REF: CHRISTIAENS - V1 - 22/05/23 p. 2/5 Schéma unifilaire 3 x 230V ~ 50Hz Installateur marechal electricirte rue des consoux 6 4970 francorchamps Téli.: 0470/901/849 be 0652547110 Schéma dessiné par: Perfect'Elec S.P.R.L. - TVA BE 0849.219.657 Adresse de l'installation électrique coffret sous-sol rue neuve 23 4970 stavelot PROCONTROL Organisme de contrôle agréé secretariat@pro-control.be Rémy BATAILLE Inspecteur Tél. +32(0)4 225 33 00. Rue des l'ouvoirs 15, inclogi B- 4460 3R www.pro-control.be 401 D - 94 TAQUE





PRISES COFFRET MACHINE A LAVER PRISE ESCALIER CUISINE PRISE SOUS SOL+ECL ECLAIRAGE CHAUFFERIE PRISE EVIER+HOTTE ECLAIRAGE CUISINE DRESSING WC PRISE SIMPLE BOILER

REF: CHRISTIAENS - V1 - 22/05/23



Rémy BATAILLE Inspecteur

secretariat@pro-control.be

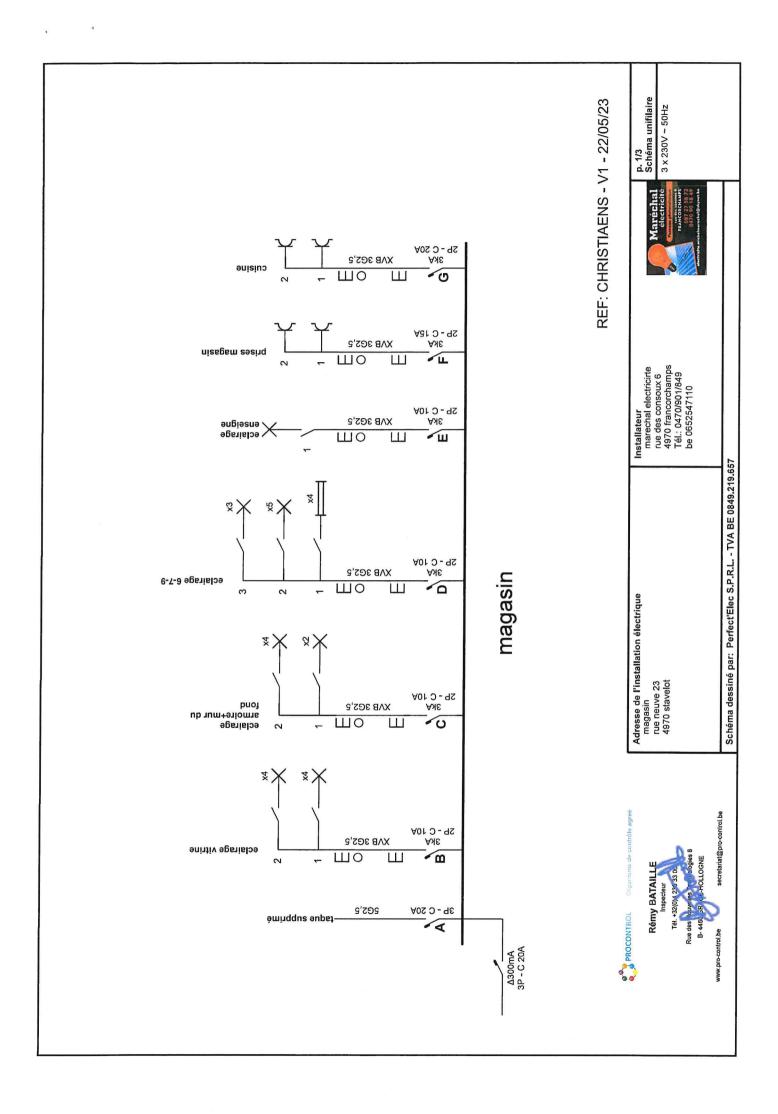
www.pro-control.be

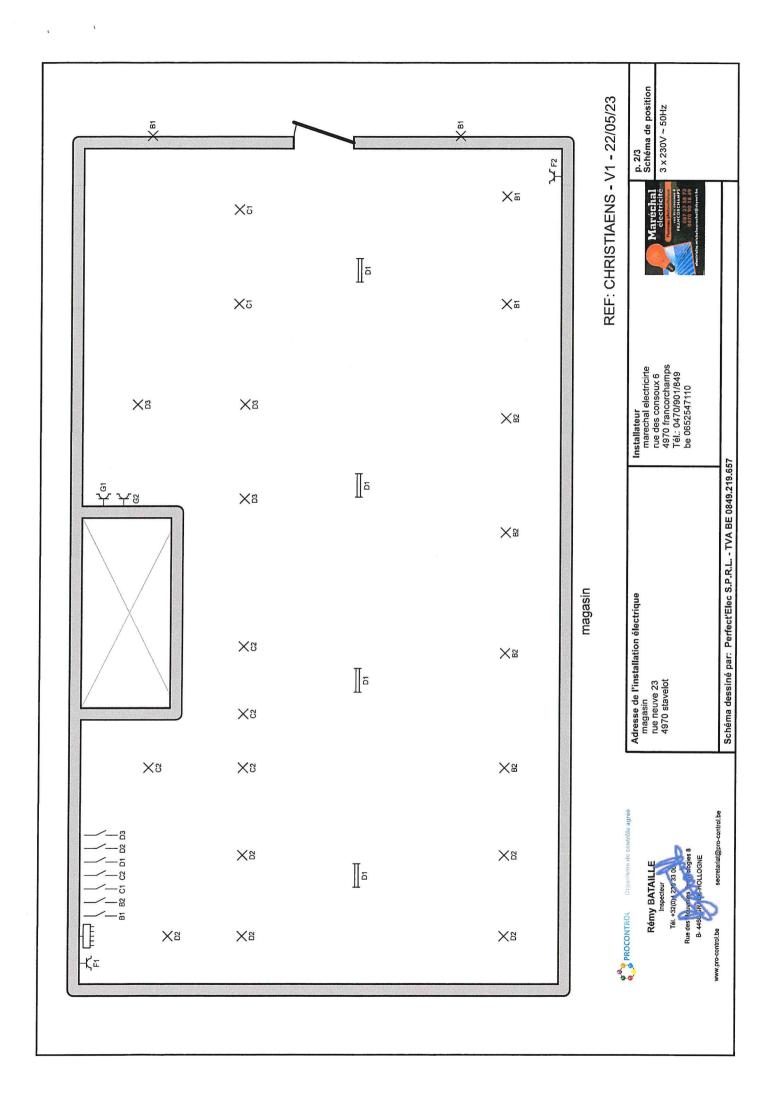
Adresse de l'installation électrique coffret sous-sol rue neuve 23 4970 stavelot

Installateur marechal electricirte rue des consoux 6 4970 francorchamps Tél.: 0470/901/849 be 0652547110

p. 5/5 Liste des circuits 3 x 230V ~ 50Hz

Schéma dessiné par: Perfect'Elec S.P.R.L. - TVA BE 0849.219.657





4	taque supprimé		
ш	eclairage vitrine		
O	eclairage armoire+mur du fond	fond	
Ω	eclairage 6-7-9		
Ш	eclairage enseigne		
ш	prises magasin		
O	cuisine		
	PROCONTROL Organisme de contrôle agréé	de nontrôle ancéé	

REF: CHRISTIAENS - V1 - 22/05/23



Rémy BATAILLE Inspecteur www.pro-control.be

secretariat@pro-control.be

Adresse de l'installation électrique magasin rue neuve 23 4970 stavelot

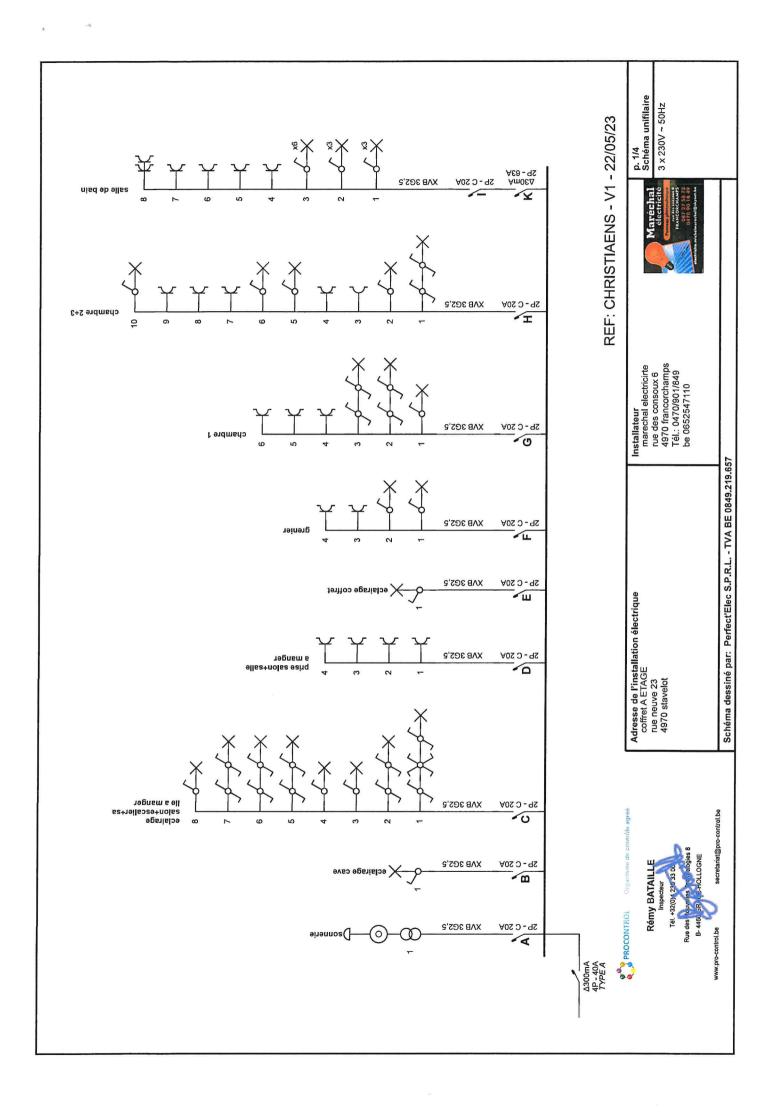
Installateur marechel electricirte rue des consoux 6 4970 francorchamps Tél.: 0470/901/849 be 0652547110

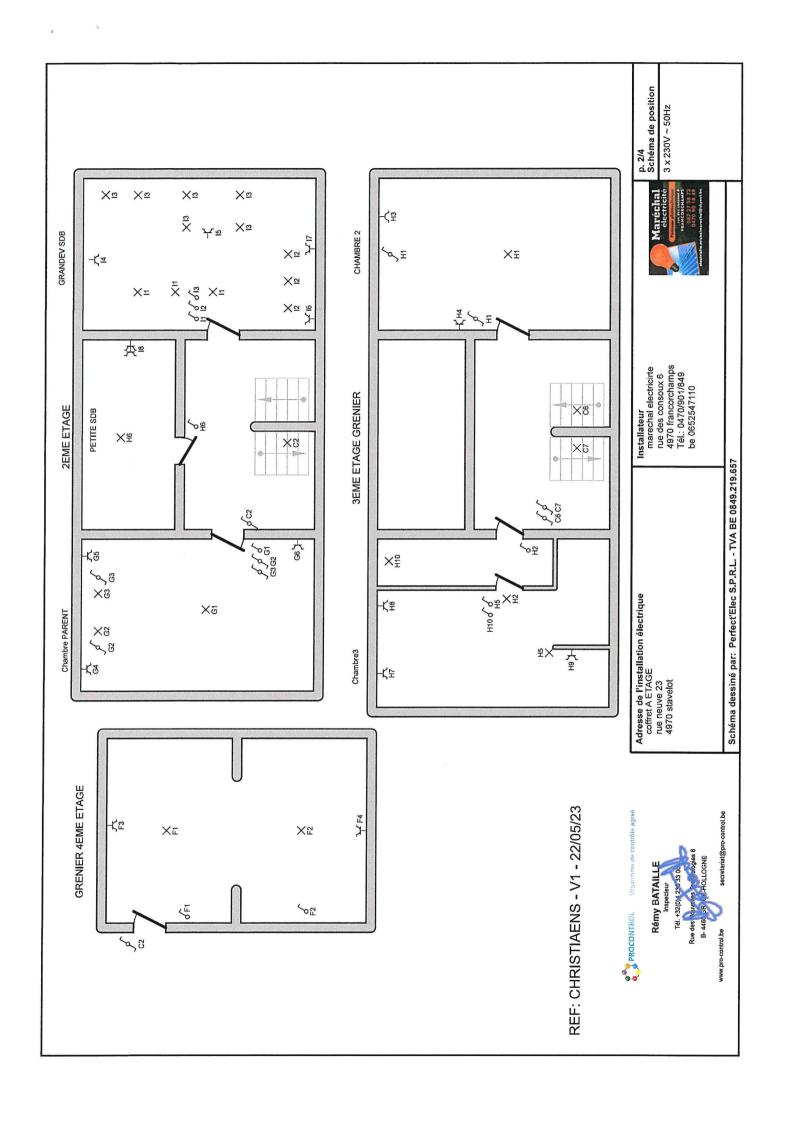


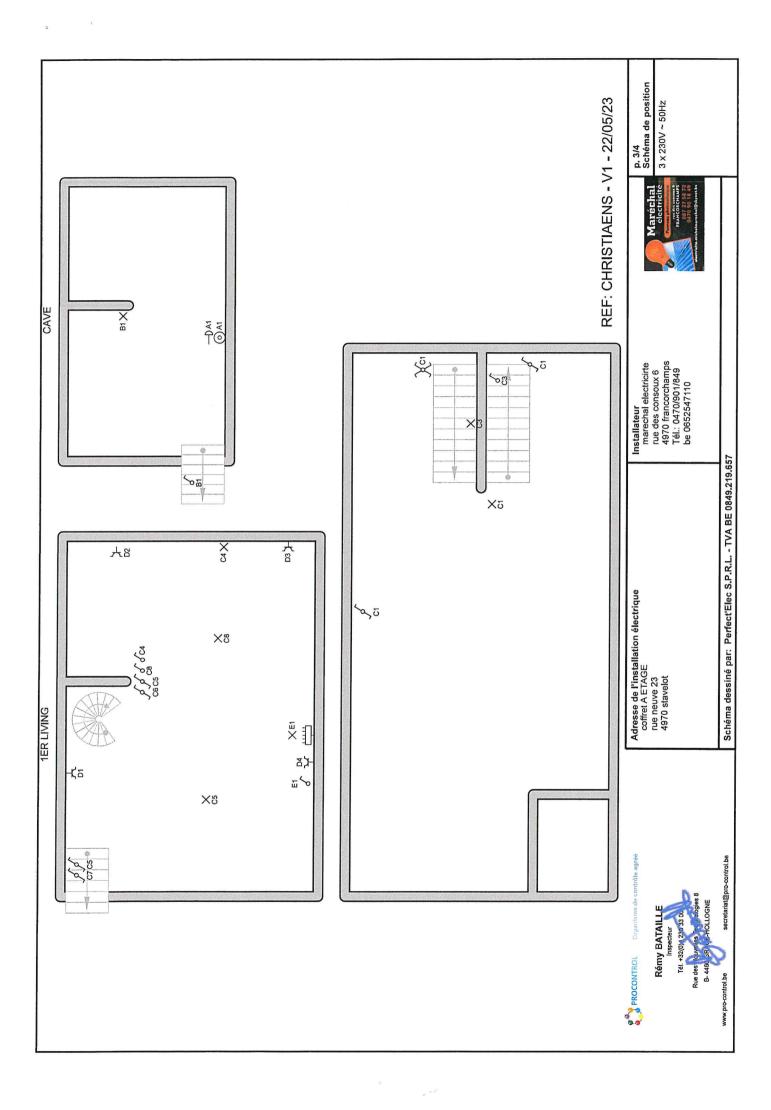
p. 3/3 Liste des circuits

3 x 230V ~ 50Hz

Schéma dessiné par: Perfect'Elec S.P.R.L. - TVA BE 0849.219.657







4	sonnerie	
m	eclairage cave	
ပ	eclairage salon+escalier+salle a manger	
۵	prise salon+salle a manger	
Ш	eclairage coffret	
Щ	grenier	
O	chambre 1	
I	chambre 2+3	
×		
_	salle de bain	

REF: CHRISTIAENS - V1 - 22/05/23



secretariat@pro-control.be Rémy BATAILLE Inspecteur Rue des l'cuygins 7 B-4460 SR V.S-HO www.pro-control.be

Adresse de l'installation électrique coffret A ETAGE rue neuve 23 4970 stavelot

Installateur marechal electricirte rue des consoux 6 4970 francorchamps Tél.: 0470/901/849 be 065254710

p. 4/4 Liste des circuits 3 x 230V ~ 50Hz

Schéma dessiné par: Perfect'Elec S.P.R.L. - TVA BE 0849.219.657

